

## **ASSOCIATION PATRIMOINE NOUVEAU-BRUNSWICK PLAN STRATÉGIQUE 2018-2021**

### **PROCESSUS**

Chaque organisme doit périodiquement passer en revue ses buts, ses objectifs, ses procédures, son potentiel d'avenir et ses ambitions. Association Patrimoine Nouveau-Brunswick a mené un tel examen au cours de l'exercice 2017-2018, initialement sous la gouverne et la direction de Wayne Burley, facilitateur en planification stratégique.

Un certain nombre de tâches ont été relevées dans le cadre du processus de planification stratégique. Elles ont été classées selon leur importance, leur degré d'urgence et leur faisabilité de façon à former un plan de travail dont la mise en œuvre débutera en 2018-2019. Des cibles et des échéances précises ont été établies pour ces tâches.

Les tâches seront examinées et mises à jour tous les ans dans le plan stratégique, et de nouvelles tâches pourraient être ajoutées et d'autres pourraient être remplacées en fonction des nouveaux besoins et des nouvelles possibilités qui pourraient faire surface.

### **INTRODUCTION**

Association Patrimoine Nouveau-Brunswick est un organisme associatif qui représente les intérêts des musées et du patrimoine bâti du Nouveau-Brunswick par l'intermédiaire de l'éducation, de la sensibilisation publique, de l'action revendicatrice et du perfectionnement professionnel. L'Association fait la promotion du professionnalisme et du respect des normes établies.

### **MISSION**

**Faire la promotion de la conservation, de la préservation, de l'interprétation et de l'augmentation de la valeur des ressources patrimoniales du Nouveau-Brunswick.**

### **BUTS**

- **Être la voix du patrimoine au Nouveau-Brunswick**
- **Faciliter la mise en œuvre de possibilités d'apprentissage patrimonial**
- **Faciliter et appuyer la promotion, la célébration et la conservation des ressources patrimoniales**
- **Assurer la survie de l'organisme**

**BUT N° 1 Être la voix du patrimoine au Nouveau-Brunswick**

**STRATÉGIES :**

**Faire pression sur les gouvernements pour qu'ils mettent en œuvre des dispositions législatives et des programmes améliorés et soutenus dans le domaine du patrimoine**

**Prendre la parole sur les questions d'actualité**

**Défendre la conservation des ressources patrimoniales à risque**

**Faire la promotion des activités et des programmes d'APNB et de ses membres**

**BUT N° 2 Faciliter la mise en œuvre de possibilités d'apprentissage patrimonial**

**STRATÉGIES :**

**Mettre au point et fournir des possibilités d'apprentissage fondamentales et spécialisées**

**Promouvoir la mise en œuvre de programmes de formation certifiée sur la conservation du patrimoine**

**Promouvoir le professionnalisme et le respect des normes établies**

**BUT N° 3 Faciliter et appuyer la promotion, la célébration et la conservation des ressources patrimoniales**

**STRATÉGIES :**

**Promouvoir et appuyer la compréhension de la valeur du patrimoine et renforcer la pertinence du patrimoine**

**Offrir de l'aide et des services d'aiguillage**

**BUT N° 4 Assurer la survie de l'organisme**

**STRATÉGIES :**

**Dresser un plan pour assurer la viabilité financière**

**Favoriser l'unité au sein des membres d'APNB**

**Établir davantage de partenariats avec les autres organismes patrimoniaux et groupes d'intérêts, et créer d'autres possibilités de réseautage**

**Augmenter le nombre de membres**

## TÂCHES

Voici les tâches à entreprendre à court terme :

*Faire valoir l'importance d'utiliser efficacement les musées et les sites patrimoniaux dans l'apprentissage scolaire au niveau primaire, secondaire et postsecondaire*

*Comblent le manque de financement pour les programmes d'emplois communautaires dans les musées par rapport au programme Stage d'emploi étudiant pour demain*

*Préparer et tenir à jour un répertoire d'artisans et de gens de métier qui ont effectué des travaux sur les bâtiments patrimoniaux*

*Étudier la faisabilité que les municipalités adoptent un arrêté administratif exigeant que les édifices soient entretenus régulièrement afin d'éviter leur démolition pour cause de négligence, ainsi qu'un arrêté obligeant le démontage et la préservation des éléments caractéristiques d'édifices qui ne peuvent pas être préservés*

*Aider la Fiducie nationale du Canada à faire valoir qu'il faut augmenter le financement destiné aux sites et bâtiments patrimoniaux nationaux*

*Étudier la possibilité de transférer la responsabilité de la gestion et de la coordination du programme du Réseau des zones muséologiques et d'autres responsabilités administratives*

Voici des tâches qui sont en cours, dans certains cas dans le cadre d'initiatives de plus grande envergure, et d'autres qui sont sur le point d'être complétées :

*Offrir à nouveau des webinaires. Afficher les lignes directrices pratiques sur la conservation du patrimoine bâti, les documents de l'Institut canadien de conservation et autres documents sur le site Web de l'APNB et en faire la promotion auprès des membres.*

*Promouvoir et appuyer l'initiative du Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP) de façon à accélérer, augmenter et améliorer la numérisation des collections (incluant une fiche numérique cataloguée et une image numérique) 1) en partageant l'information et les mises à jour du RCIP avec les membres, 2) en encourageant les membres à prendre part aux initiatives du RCIP et à tirer profit de leurs programmes et 3) en partageant au sein du RCIP les meilleurs résultats obtenus en matière de gestion des collections numériques, de pratiques exemplaires, d'accès et de promotion, dans le but d'influencer les décisions du RCIP au sujet de ces questions et de maintenir en place un programme pour financer la numérisation.*

Tâches de nature administrative ou opérationnelle qui sont en cours :

*Maintenir des liens étroits avec le gouvernement provincial, notamment la Direction du patrimoine, la Division du tourisme, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail. Augmenter la fréquence de publication du bulletin et accroître l'utilisation des médias sociaux et du site Web.*

*Accroître la collaboration avec l'initiative du Réseau des zones muséologiques et planifier des mesures conjointes.*

*Appuyer les efforts des groupes patrimoniaux et autres de façon à préserver les bâtiments et les édifices du patrimoine à risque.*